



## AVIS AUX ÉTUDIANTS

### Demande de dérogation pour une année supplémentaire

Les étudiants souhaitant bénéficier d'une année de dérogation sont invités à déposer une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de l'EST Laâyoune, comportant obligatoirement :

- Nom et prénom complets ;
- Code Massar ;
- Filière suivie ;
- Année de la première inscription à l'ESTL ;
- Motivation justifiant la demande de dérogation.



**Lieu de dépôt :** Service de la Scolarité (Amphithéâtre 1)



**Dates :** 3 et 4 septembre 2025



**Horaire :** de 10h00 à 14h00

#### **Important :**

- Toute demande incomplète ne sera pas prise en considération.
- Au-delà du 4 septembre 2025, aucune demande ne sera acceptée.
- Les demandes déposées seront étudiées par la Commission chargée des affaires pédagogiques lors de sa prochaine réunion.